CONDITIONS GENERALES (Allgemeine Geschäftsbedingungen auf Französisch)

Cher voyageur,
les Conditions Générales
font partie du contrat entre Luxair S.A., Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne («l'Organisateur») et les clients des voyages forfaitaires publiés dans la présente brochure.
Font de même partie du contrat entre l'Organisateur et les clients, les indications et les descriptions de la brochure, la rubrique «Avis Importants» et les corrections dont ils seront informés par leur agence de voyages. Les textes, descriptions de dépliants et prospectus ou tout autre document publicitaire quel qu'en soit le support émis par les hôteliers et/ou organisations touristiques régionales ne sont pas opposables à l'Organisateur.
L'inscription constitue une partie du contrat de voyage et comporte l'acceptation des présentes Conditions Générales et l'obligation de s'y conformer. Des accords verbaux non confirmés par écrit sont considérés comme nuls et non avenus. De plus, ces Conditions Générales s'appliquent aux programmes spéciaux qui ne sont pas repris dans la présente brochure, sous réserve des conditions particulières y afférentes.

I. Inscription, confirmation, documents de voyage
1. Inscription
1.1. Les agences de voyages agréées par l'Organisateur enregistrent l'inscription à nos voyages forfaitaires. Par son inscription, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales, les prix et les programmes sur la base de la présente brochure et des corrections dont il sera informé par écrit par l'agence de voyages avant la conclusion définitive du contrat.
1.2. Le client, lors de l'inscription, garantit la bonne exécution (paiement) des obligations contractuelles des personnes pour le compte desquelles il a effectué l'inscription (ex. membres de famille, amis, etc.). Le client s'engage lors de la réservation à ce que toutes les données personnelles relatives aux personnes accompagnantes soient véridiques et correctement mentionnées sur les documents contractuels (en particulier l'âge des enfants, identité des voyageurs…).
1.3. Par l'inscription, l'agence de voyages se constitue intermédiaire entre l'Organisateur et le client. Les affirmations, indications et arrangements particuliers non confirmés par écrit par l'Organisateur ne lui sont pas opposables.
1.4. Les inscriptions à court délai peuvent entraîner des frais divers tels que téléphone, fax ou courrier électronique à la charge du client.
1.5. L'inscription au voyage peut être modifiée ou annulée sans frais pendant les trois jours francs qui suivent la date de l'inscription, pour autant que le départ soit situé à plus de 33 jours de cette date. Pour les inscriptions effectuées entre le 33e jour et le 30e jour avant la date du départ, le délai de 3 jours est dégressif.
32 jours = 2 jours
31 jours = 1 jour
A 30 jours et moins, l'inscription est considérée comme définitive.
Pour les croisières, des frais d'annulation sont applicables dès l'inscription au voyage.

2. Confirmation
2.1. Après inscription, l'Organisateur transmettra une confirmation à l'agence de voyages.
2.2. 3 jours francs après la date d'inscription, la réservation est définitive.
32 jours = 2 jours
31 jours = 1 jour
2.3. Si l'Organisateur n'est pas à même de maintenir la réservation, le client recevra dans la mesure du possible une proposition alternative.
2.4. Si la confirmation n'est pas parvenue dans les 7 jours francs qui suivent l'inscription, le client et l'agence de voyages sont tenus d'en informer l'Organisateur.

3. Documents de voyage
3.1. Les documents et carnets de voyage ne sont valables qu'aux dates mentionnées. Des modifications sont possibles moyennant supplément pour frais de changements conformément aux dispositions de l'article V des présentes Conditions Générales.
3.2. Les documents sont transmis à l'agence de voyage entre 15 et 21 jours avant le voyage. Pour les réservations effectuées à moins de 5 jours ouvrables avant le départ au Luxembourg, respectivement 10 jours ouvrables pour l'Allemagne, la Belgique et la France, les documents de voyage sont tenus à disposition du client au comptoir Passenger Services (Ticketing) à l'aéroport et lui seront remis avant l'enregistrement le jour du départ (heures d'ouverture lundi-dimanche de 04h30-21h00).
Pour les changements de programme ou d'horaire et pour certains vols avec correspondance auprès d'une autre compagnie aérienne, l'émission et l'expédition des confirmations et des documents de voyage peuvent subir des retards indépendants de notre volonté.

II. Paiement

1. Acompte
A l'inscription, un acompte de 15 % (30 % pour les réservations «First minute», 25 % pour les croisières et pour les voyages en Laponie et en Islande) du prix forfaitaire par client est à effectuer auprès de l'agence de voyages/l'Organisateur.

2. Paiement final
Les clients effectueront le paiement final 30 jours avant la date de départ ou dès réception de la facture par e-mail ou par voie postale. L'envoi des documents se fera par la suite. Une inscription enregistrée moins de 30 jours avant la date de départ implique le règlement intégral du voyage au moment de la réservation.

3. Retard du paiement
Le non-paiement de la facture (voir sub. II. 2.) entraînera l'annulation, sans préavis de la part de l'Organisateur, des arrangements pris et le client sera redevable des frais d'annulation y afférents.

III. Prestations et prix

1. Calcul du prix
1.1. Les prix pour les voyages forfaitaires, circuits et croisières sont ceux imprimés dans la liste des prix de la présente brochure et ceux des corrections dont le client sera informé par écrit par l'agence de voyages avant la conclusion définitive du contrat.
1.2. Pour la fixation du prix forfaitaire, les périodes de séjour indiquées dans les listes des prix sont déterminantes.
1.3. D'éventuels prix erronés seront redressés par la confirmation ou par la facture. Toutefois le client a la possibilité de résilier le contrat à moins qu'il n'accepte la modification de prix.
2. Clause de révision des prix
2.1. Les prix mentionnés dans notre brochure ont été déterminés en fonction des données économiques en vigueur à la date d'édition de la présente brochure.
2.2. Les prix prévus au contrat ne sont pas révisables. Néanmoins, en application de l'article L225-13 du Code de la Consommation, Luxair se réserve expressément le droit de réviser le prix pour tenir compte des variations suivantes:
a) coût des transports, lié notamment au coût du carburant;
b) redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement ou de débarquement dans les aéroports et dans les ports ainsi que les taxes de séjour;
c) taux de change appliqués au voyage et/ou au séjour considéré.
Toute variation sera intégralement répercutée dans les prix de vente du voyage.
Le client qui refuse la majoration du prix a le droit de résilier le contrat dans un délai de 7 jours. Dans ce cas, le client a droit, sans frais ni pénalité, au remboursement des sommes versées, dans les 10 jours à compter de la résiliation.
Au cours des vingt jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration.

IV. Changements, annulations par l'Organisateur
1. Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à l'Organisateur, celui-ci avertira dans les trois jours le client (par le biais de son agence de voyages) pour lui permettre de prendre une décision:
- soit résilier le contrat dans les 7 jours: dans ce cas, le client a droit, sans frais ni pénalité, au remboursement des sommes versées, dans les 10 jours à compter de la résiliation.
- soit accepter un avenant au contrat précisant les modifications apportées et leur incidence sur le prix.
- soit opter pour une prestation de qualité équivalente ou même supérieure, sans majoration de prix, qui lui serait offerte en substitution par l'Organisateur. Si la prestation offerte en substitution est de qualité inférieure, le client a droit au remboursement de la différence de prix.
Le client doit informer l'Organisateur de sa décision dans les meilleurs délais.

2. Changement de programme
Pour des motifs non prévisibles, spécifiques, valables et extérieurs à la volonté de l'Organisateur, ce dernier peut se voir dans l'obligation de modifier une partie ou la totalité

des programmes et ceci même à court terme. Dans ce contexte, l'Organisateur peut notamment être amené à choisir un autre moyen de transport, à modifier le déroulement et le plan des vols en substituant un vol avec escale en cours de route à un vol direct, à inclure un vol avec correspondance sur un autre avion, ou bien à modifier les horaires et dates des voyages. De même l'Organisateur peut être amené, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, à héberger les clients dans d'autres hôtels similaires ou équivalents dans la mesure du possible. Si un logement similaire ou équivalent n'est pas possible, les éventuelles différences de prix seront remboursées aux clients ou seront à la charge de l'Organisateur. Si après le départ, l'Organisateur est dans l'impossibilité, dûment justifiée, de proposer des prestations en remplacement ou si le client, pour des motifs valables, n'accepte pas les modifications proposées, l'Organisateur assurera son retour à ses frais. L'Organisateur s'efforcera néanmoins d'offrir en substitution et sans majoration de prix, un voyage de qualité équivalente.

3. Transport aérien et maritime

Les horaires et les types de transport mentionnés sont ceux communiqués par le transporteur au moment de la réservation. Les horaires définitifs sont communiqués avec les documents de voyage. Ne comptez pas les jours de votre vol aller et retour comme journées de repos. Il est conseillé de ne prévoir aucun engagement le jour du départ et du retour.

Les compagnies aériennes peuvent passer un accord entre elles qui consiste à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il peut être opéré par un appareil d'une autre compagnie. Dans une telle situation, LuxairTours s'engage à informer ses clients sur l'identité de la compagnie assurant le vol, conformément au règlement 2111/2005 du Parlement Européen et du Conseil.

V. Cession, annulation, modification

1. Cession

Le client peut céder son contrat avant le début du voyage ou du séjour - après en avoir informé l'Organisateur et/ou l'agent de voyages - à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour le voyage ou le séjour (par ex. pour un adulte cédant, le cessionnaire devra nécessairement être un adulte…). Le cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement, vis-à-vis de l'Organisateur, du paiement du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession et forfaitairement évalués à:

Jusqu'au 30e jour avant départ: 25,- EUR par personne; 50,- EUR par personne pour une croisière

Du 29e au 7e jour avant départ: 75,- EUR par personne; 100,- EUR par personne pour une croisière

Moins de 7 jours avant départ: la cession est considérée comme une annulation, les frais y afférents sont alors applicables.

Ces conditions de cession sont également applicables aux réservations Vols Secs LuxairTours.

Des réductions telles que «Early Booking» ou «First Minute» ne sont pas garanties.
Si une réémission des documents de voyage s'avère nécessaire, des frais de réémission à hauteur de 25,- EUR par dossier de réservation seront facturés par l'Organisateur. Ces frais de réémission sont non-remboursables.

2.1 Annulation/modification sans frais par le client

L'inscription au voyage (sauf croisières) peut être modifiée/annulée sans frais dans les délais suivants :
- pendant les trois jours francs qui suivent la date de l'inscription lorsque le délai entre la date de l'inscription et le départ est de 33 jours calendrier et plus,
- pendant les deux jours francs qui suivent la date de l'inscription lorsque le délai entre la date de l'inscription et le départ est de 32 jours calendrier,
- pendant le jour franc qui suit la date de l'inscription lorsque le délai entre la date de l'inscription et le départ est de 31 jours calendrier,

Lorsque le délai entre l'inscription et la date du départ est de 30 jours et moins, l'inscription est considérée comme définitive et ne saurait être annulée sans frais. Dans ce cas les dispositions de l'article 2.2 ci-dessous sont applicables.

Pour les croisières, des frais d'annulation sont applicables dès l'inscription au voyage.

2.2. Annulation avec frais par le client

Le client peut à tout moment se désister du voyage moyennant déclaration écrite et renvoi des documents de confirmation et de voyage. Le non-paiement du montant du voyage et la non-présentation au départ constituent une annulation. En cas d'annulation, les frais mentionnés aux articles 2.2.1.à 2.2.4 ci-après seront appliqués.
Dans tous les cas, l'annulation doit être signifiée par écrit.

Les pourcentages indiqués ci-après aux articles 2.2.1 à 2.2.6 comprennent toujours des frais de dossier, soit 50,- EUR par personne, non-récupérables par l'assurance annulation comprise dans les voyages forfaitaires ou souscrite en option (voir primes dans la liste des prix sous assurances voyage) à l'exception des réservations de vols secs, de prestation «Hotel only» et séjours libres).

2.2.1. Pour les voyages forfaitaires avec hôtel et hôtel seul («Hotel only») et circuits non-subordonnés à un nombre minimum de participants (circuits en voiture de location), les frais d'annulation suivants seront applicables:
Jusqu'au 30e jour inclus avant la date de départ, les frais seront de 15 % du prix forfaitaire;

de 29 à 22 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 20 % du prix forfaitaire;
de 21 à 15 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 30 % du prix forfaitaire;
de 14 à 7 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 45 % du prix forfaitaire;
de 6 à 3 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 65 % du prix forfaitaire;
à partir de 2 jours inclus avant le départ ou en cas de non-présentation au départ, les frais seront de 90 % du prix forfaitaire.

2.2.2. Pour les voyages forfaitaires subordonnés à un minimum de clients et circuits subordonnés à un nombre minimum de clients (circuits en autocar), les frais d'annulation suivants seront applicables:

Jusqu'au 46e jour inclus avant la date de départ, les frais seront de 15 % du prix forfaitaire;
de 45 à 30 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 25 % du prix forfaitaire;
de 29 à 15 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 50 % du prix forfaitaire;
de 14 à 7 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 65 % du prix forfaitaire;
de 6 à 3 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 75 % du prix forfaitaire;
à partir de 2 jours avant la date de départ ou en cas de non-présentation au départ, les frais seront de 100 % du prix forfaitaire.

2.2.3. Pour les voyages forfaitaires à destination de la Laponie (Rovaniemi), les frais d'annulation suivants seront applicables:
jusqu'au 31 août 2015, les frais seront de 15 % du prix forfaitaire;
du 01 septembre 2015 au 15 septembre 2015 inclus, les frais seront de 30 % du prix forfaitaire;
du 16 septembre 2015 au 15 novembre 2015, les frais seront de 60 % du prix forfaitaire;
à partir du 15 novembre 2015 ou en cas de non-présentation au départ, les frais seront de 100 % du prix forfaitaire.

2.2.4. Pour les voyages forfaitaires à destination de l'Islande, les frais d'annulation suivants seront applicables:
jusqu'au 30 septembre 2015, les frais seront de 15 % du prix forfaitaire;
du 01 octobre 2015 au 15 octobre 2015 inclus, les frais seront de 30 % du prix forfaitaire;
du 16 octobre 2015 au 15 décembre 2015, les frais seront de 60 % du prix forfaitaire;
à partir du 16 décembre 2015 ou en cas de non-présentation au départ, les frais seront de 100 % du prix forfaitaire.

2.2.5. Pour les croisières (faisant partie d'un voyage forfaitaire), les frais d'annulation suivants seront applicables :

Jusqu'au 60e jour inclus avant la date de départ, les frais seront de 20 % du prix forfaitaire ou de la croisière avec un minimum de 50,- EUR par personne;
de 59 à 30 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 25 % du prix forfaitaire ou de la croisière;
de 29 à 22 jours inclus avant le départ, les frais seront de 50 % du prix forfaitaire ou de la croisière;

de 21 à 15 jours inclus avant le départ, les frais seront de 60 % du prix forfaitaire ou de la croisière;
de 14 à 3 jours inclus avant le départ, les frais seront de 80% du prix forfaitaire ou de la croisière;
à partir de 2 jours avant la date de départ, les frais seront de 90 % du prix forfaitaire ou de la croisière;
le jour de départ ou en cas de non-présentation au départ 95 % du prix forfaitaire ou de la croisière.

2.2.6. Pour les vols secs, les frais d'annulation suivants seront applicables:
Jusqu'au 30e jour inclus avant la date de départ, les frais seront de 25 % du prix forfaitaire ou du vol avec un minimum de 50,- EUR par personne et par segment;
de 29 à 15 jours inclus avant la date de départ, les frais seront de 50 % du prix forfaitaire ou du vol;
de 14 à 6 jours inclus avant le départ, les frais seront de 75 % du prix forfaitaire ou du vol;
à partir du 5e jour avant la date de départ, ou en cas de non-présentation au départ 100 % du prix forfaitaire ou du vol.

Dans tous les cas, l'annulation doit être signifiée par écrit. La date de réception de la déclaration d'annulation aux bureaux de l'Organisateur fait foi pour établir le délai d'annulation. Le jour de départ n'est pas compté.

2.3. Annulation d'un voyage par l'organisateur
2.3.1. En cas de force majeure, à savoir des circonstances étrangères à l'Organisateur, anormales et imprévisibles, et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées malgré toute la diligence déployée, tels que notamment mais non exclusivement: guerre, révolte, révolution, incertitude politique, mobilisation générale, catastrophe naturelle, épidémie, grèves, etc., qui perturbent ou rendent le voyage impossible, l'Organisateur a le droit d'annuler le voyage.
2.3.2. Lorsque la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de clients et que le client en avait été dûment informé au moment de l'inscription, l'Organisateur peut annuler le voyage ou le séjour suite à l'insuffisance de clients, si cette annulation a lieu par écrit et dans les délais indiqués dans la description du voyage forfaitaire.

Dans ces cas d'annulation (points 2.3.1. et 2.3.2. ci-dessus), les sommes versées par le client lui sont remboursées dans les 10 jours, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

3. Modification
A plus de 30 jours calendrier de la date de départ, l'Organisateur est en droit de demander les frais ci-après mentionnés aux articles 3.1. et 3.2. pour toute demande de modification émanant du client.

Toutefois, ces frais ne sont pas dus lorsque la demande de modification du dossier émanant du client entraîne une augmentation du prix total du dossier de réservation. Toute modification effectuée à moins de 30 jours avant le départ sera considérée comme une annulation et les dispositions de l'article 2.2. avec les frais y relatifs seront applicables.

Les modifications se limitent aux produits de la même brochure que la réservation initiale.
Dans tous les cas, si une réémission des documents de voyage s'avère nécessaire, des frais de réémission à hauteur de 25,- EUR par dossier de réservation seront facturés par l'Organisateur. Ces frais de réémission sont non-remboursables.
Lorsque des modifications sont faites en dehors des périodes de «First Minute» et «Early Booking», les réductions auxquelles donnaient droit ces périodes s'annulent automatiquement.

3.1. Voyages forfaitaires et croisières

3.1.1. Voyages forfaitaires soumis à un minimum de participants ou non
Jusqu'au 30e jour inclus avant la date de départ les frais seront de 50,- EUR par dossier de réservation pour les voyages forfaitaires et les circuits.

3.1.2. Croisières
Jusqu'au 60e jour inclus avant la date de départ les frais seront de 50,- EUR par dossier de réservation.

3.2. Vols secs
Toute demande de modification émanant du client avant le départ entraîne l'application des frais suivants:
- Jusqu'au 30e jour inclus avant la date de départ, l'indemnité sera de 50,- EUR par segment de vol et par personne.
- A moins de 30 jours avant le départ, la demande de modification est considérée comme une annulation avec les frais y relatifs.
Le tarif du billet d'avion peut alors subir une augmentation pour correspondre au tarif en vigueur au jour où la modification est effectuée.
Lorsque le client souhaite effectuer une modification de son vol retour, des frais de 25,- EUR par personne sont demandés. De plus, pour que cette modification soit possible, le 1er coupon de vol doit avoir été utilisé et la demande de modification doit être effectuée sur place.

Réservation des sièges
La modification et l'annulation des places ne donneront droit à aucun remboursement (voir Avis Importants point 4.28).

4. Réservations à court terme

Les réservations effectuées moins de 30 jours francs avant le départ sont immédiatement redevables de frais de modification ou d'annulation selon les barèmes (le paragraphe I. 1.5. n'est pas applicable), même si le voyage et les prix n'ont pas encore été confirmés par bulletin d'inscription.

VI. Responsabilités

1. L'Organisateur est responsable
1.1. L'Organisateur du voyage est responsable de plein droit de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services. Toutefois, l'Organisateur peut s'exonérer de toute ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

2. L'Organisateur n'est pas responsable
2.1. de tout dommage de quelque nature que ce soit aux clients, aux effets de leur propriété ou à leur fortune résultant des agissements des hôteliers et de tous les autres prestataires de services, ainsi que de leurs employés et agents pour autant que ces agissements ne concernent pas la bonne exécution des obligations résultant du contrat.
2.2. de tout dommage de quelque nature que ce soit résultant de l'annulation, la modification ou la perturbation affectant un voyage ou séjour et causé par des incidents ou faits de force majeure indépendants de la volonté de l'Organisateur tels que notamment guerre, révolte, incertitude politique, catastrophe naturelle, actes de terrorisme, mobilisation générale, épidémie, grève etc.
2.3. de tout dommage de quelque nature que ce soit résultant de la mauvaise exécution ou survenant à l'occasion d'excursions, circuits, visites, manifestations extraordinaires et divertissements qui ne font pas partie intégrante du voyage forfaitaire LuxairTours objet du présent contrat. Les clients participent à ces prestations achetées en supplément du voyage forfaitaire LuxairTours à leurs propres risques et périls, et ce même en cas de réservation auprès de notre guide à destination ou même en cas de participation de ce dernier.
2.4. de tout dommage de quelque nature que ce soit lié à des réservations d'hôtels ou d'autres prestations qui sont effectuées directement par l'agence de voyages, par le client lui-même ou par une agence intermédiaire même à destination. Ces réservations sont complètement étrangères à l'Organisateur.
2.5. de tout dommage de quelque nature que ce soit découlant du comportement ou des agissements fautifs des agences intermédiaires pour autant qu'ils ne concernent pas la bonne exécution des obligations résultant du contrat.
2.6. de tout dommage de quelque nature que ce soit résultant d'une modification ou d'un retard dans les plans de vol faisant partie du voyage forfaitaire. En effet, les compagnies aériennes ne sont pas obligées d'attendre des avions de correspondance retardés (p. ex. à cause du brouillard). Lors d'une correspondance manquée, l'Organisateur s'efforce de trouver un autre vol dont les frais sont à sa charge.

3. Limites de responsabilité de l'Organisateur

3.1. Dans la mesure où la responsabilité de l'Organisateur est engagée et dûment établie et le préjudice établi, le client pourra prétendre pour tout dommage non corporel, tout au plus la restitution de trois fois le prix du voyage forfaitaire. Cette limitation ne s'applique pas aux dommages corporels et aux dommages résultant de la négligence grave ou intentionnelle de l'Organisateur.

3.2. L'Organisateur pourra se prévaloir des limites de responsabilité prévues par les conventions internationales ou la règlementation nationale, européenne ou internationale et bénéficiant aux prestataires effectifs.

4. Responsabilité du transporteur aérien

4.1. La responsabilité du transporteur aérien envers le passager (retard, décès, lésions corporelles) ainsi qu'envers les bagages (retard, perte, destruction) est régie par la Convention de Montréal du 28 mai 2009 telle que mise en œuvre par le règlement (CE) no 2027/97 (tel que modifié) et par la législation nationale des Etats membres. Les montants d'indemnisation font l'objet de limitations prévues par la Convention de Montréal ou de toute autre convention internationale applicable le cas échéant.

4.2. Les conditions générales de transport des compagnies aériennes/maritimes avec lesquelles nous collaborons sont applicables à tous les passagers et donc applicables à la prestation du vol/de la croisière faisant partie du voyage forfaitaire.

5. Réclamations
Les plaintes qui surviendraient durant l'exécution du contrat doivent être introduites dans les plus brefs délais après leur constat sur place auprès de l'Organisateur ou de son représentant/guide LuxairTours à l'exception des destinations où un guide n'est pas présent sur place. S'il n'est pas possible de trouver une solution adéquate, un rapport d'irrégularité est mis à disposition par le guide LuxairTours sur les destinations où un guide LuxairTours est présent. Ce rapport doit répertorier les différents points faisant l'objet d'une réclamation et il doit être contresigné soit par le guide LuxairTours, soit par le prestataire.

6. Délai de déchéance
Les réclamations formulées après le voyage doivent être adressées par écrit à l'agence de voyages partenaire ou à l'adresse suivante: LuxairTours - Relations Clients – Luxair S.A.- Aéroport de Luxembourg L-2987 Luxembourg ou encore par courrier électronique: customer.relations@luxairtours.lu. Le feuillet rose du «Rapport d'irrégularité» doit être joint au courrier. Les réclamations qu'il aura été impossible d'introduire sur place ou qui n'auront pas été résolues sur place de façon satisfaisante doivent être introduites au plus tard 6 mois après la fin du voyage auprès de l'Organisateur ou du détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage a été acheté.

L'étude des dossiers de réclamation portera exclusivement sur les éléments contractuels de la réservation. Toute appréciation d'ordre subjectif ne pourra être prise en compte.
LuxairTours se réserve le droit de ne pas donner de suite à toute réclamation qui ne serait pas conforme aux prédites conditions (points 5. et 6.).

VII. Couverture

Pour les voyages forfaitaires «VAKANZ, CROISIERES, DISCOVERIES et EXCELLENCE» (exceptions: réservations vols secs, «Hotel only» et séjours libres), l'organisateur a contracté une Couverture Voyage «All in» (avec Annulation) auprès de LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, L-2095 Luxembourg contre les risques ci-après et jusqu'à concurrence des capitaux désignés:

1. Frais d'annulation (à l'exception de la franchise de 50,- par personne et des frais de modification de réservation),
2. Bagages: 1.500,- EUR par personne,
3. Accidents-voyages: décès 10.000,- EUR, invalidité totale permanente 15.000,- EUR,
4. Frais de traitements médicaux et d'hospitalisation en cas d'accidents et/ou de maladie: 50.000,- EUR,
5. Frais de recherche et/ou de sauvetage: 5.000,- EUR,
6. Défense et recours: 5.000,- EUR
7. Avance pour caution pénale: 12.500,- EUR,
8. Assistance (DKV Luxembourg S.A.).

Une copie des conditions détaillées est jointe à la confirmation de voyage et un voucher est inclus dans le carnet de voyage. Les conditions générales de cette Couverture sont publiées sur notre site Internet www.luxairtours.lu duquel elles pourront être téléchargées ou sont disponibles sur demande auprès de votre agent de voyages. Vous avez expressément déclaré lors de votre réservation en agence, par Internet ou via le Customer Service Center, avoir été informés de ces conditions.

Veuillez s.v.p. consulter ces documents pour avoir plus de précisions sur les démarches à suivre en cas de sinistre. Si un montant semble insuffisant, nous conseillons aux clients de souscrire une assurance complémentaire. Toutes les déclarations de sinistre et revendications sont à adresser directement à la compagnie LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, L-2095 Luxembourg.

Nos conseils:

Pour les réservations vols secs, «Hotel only» et séjours libres, nous vous recommandons de souscrire une assurance. Luxair vous propose deux formules d'assurance (voir primes dans la liste des prix sous «Assurances voyage»), qui peuvent être souscrites au plus tard 14 jours après réception de la confirmation de réservation, pour autant que le départ soit situé à plus de 30 jours de cette date. Pour des inscriptions à court terme (30 jours au moins avant la date de départ), l'assurance voyage doit être souscrite le jour de la réservation.

Ne partez pas en voyage sans votre carte européenne d'assurance maladie (carte de sécurité sociale) ou un certificat provisoire de remplacement (délivré à votre demande par votre institution maladie) et la carte de membre de votre mutuelle.

VIII. Documents de voyage requis, formalités d'entrée

8.1. Les informations d'ordre général concernant les passeports et les visas ainsi que les formalités sanitaires nécessaires pour le voyage et le séjour, pour permettre au voyageur de rassembler les documents nécessaires, figurent dans cette brochure LuxairTours sous la rubrique «Avis Importants». Le client est prié de s'y référer avant le départ. Néanmoins, les informations données par LuxairTours sont strictement indicatives et valides à la date

d'impression de la brochure. Le client est prié de prendre les mesures nécessaires pour s'informer correctement avant le départ.
L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect des obligations relatives aux documents de voyage. Le client assumera seul les conséquences liées au non-respect de ces formalités p. ex. l'accès à l'embarquement sur le vol ou l'entrée sur le territoire pourront être refusés en cas de documents de voyage inadéquats.
8.2. Sur tous les vols LuxairTours nous pouvons, en cas de besoin, fournir de l'oxygène individuel sur demande et contre paiement. Pour un éventuel remboursement des frais, les passagers sont priés de contacter directement leur Caisse de Maladie.

IX. Inscription de mineurs d`âge à un voyage forfaitaire LuxairTours:

L'Organisateur informe le client qu'il ne pourra procéder à l'inscription de mineurs (personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans) que si ces derniers sont accompagnés d'une personne majeure (adulte ayant atteint l'âge de 18 ans) responsable assurant la garde pendant toute la durée du voyage forfaitaire («l'Accompagnant»). Si l'Accompagnant est une personne autre que les parents du mineur (ou le représentant légal investi de l'autorité parentale), l'Accompagnant devra obtenir une autorisation écrite des père et mère ou du représentant légal investi de l'autorité parentale précisant les conditions dans lesquelles l'Accompagnant prendra sous sa garde et sa responsabilité le mineur durant toute la durée du voyage forfaitaire. Cette autorisation sera établie sur le formulaire de l'Organisateur prévu à cet effet. L'Organisateur précise que cette autorisation ne dispense pas l'Accompagnant de se munir de tous les autres documents (autorisation de sortie du territoire à établir le cas échéant auprès des autorités compétentes du pays de résidence du mineur, documents d'identité adéquats, carnet de vaccination etc.) qui seraient requis par le pays de destination.
Cette autorisation devra être remise lors de l'inscription. Une autorisation irrégulière ou remise hors délai pourra entraîner l'annulation de la réservation. Cette annulation sera considérée comme intervenue par la faute du client et ne donnera lieu à aucune indemnisation.
Toute annulation ou résiliation du voyage forfaitaire de l'Accompagnant entraîne automatiquement l'annulation ou résiliation du voyage forfaitaire du mineur.
L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable pour tout fait ou dommage causé par le mineur lors du voyage forfaitaire.

X. LUXiClub

10.1. Philosophie
Le LUXiClub accueille les enfants des clients LuxairTours avec un programme d'animation varié et adapté, dans le cadre du mini-club (4-7 ans), du maxi-club (8-12 ans) et de l'animation Junior (13-16 ans), en langues allemande et française. Entre le 15.06 et le 15.09 le programme d'animation du mini-club et du maxi-club se fait également en langue

luxembourgeoise. De mi-juin à mi-septembre, l'animation Junior de 13 à 16 ans se fait avec un animateur dédié de l'équipe d'animation de l'hôtel.

10.2. Période d'ouverture
Le LUXiClub est uniquement accessible dans les hôtels dont la description dans la brochure en mentionne la présence.
Le LUXiClub pour les enfants de 4-7 ans est en principe ouvert pendant toute la saison d'été.
Le LUXiClub pour les enfants de 8-12 ans et de 13-16 ans est en principe ouvert de mi-juin à mi-septembre.
Le LUXiClub est ouvert le matin et l'après-midi, les horaires peuvent varier selon chaque hôtel.

10.3. Encadrement
Les animateurs du LUXiClub, recrutés par LuxairTours, bénéficient d'une formation et d'une expérience professionnelle adéquates et appropriées à la prise en charge et à l'encadrement d'enfants. Ils encadrent les enfants dans leur langue maternelle (allemand, français et du 15.06 au 15.09 également en luxembourgeois).

Pour des raisons de sécurité, un nombre minimum d'animateurs a été fixé selon le nombre d'enfants. De même, le LUXiClub est limité, selon l'espace disponible dans chaque hôtel, à un nombre maximum d'enfants.

L'accès au LUXiClub est soumis au respect impératif des règles mentionnées ci-dessous. L'accès pourra donc être refusé, sur place, pour l'une ou l'autre de ces raisons.

10.4. Animation
Le programme d'animation est varié (p. ex.: activités sportives, activités créatives, spectacle et mini-disco) et sera adapté à la tranche d'âge des enfants.

Les activités ont lieu exclusivement dans l'enceinte de l'hôtel.

10.5. Formalités requises
<u>- Inscription:</u>
L'inscription au LUXiClub s'effectue sur place via un formulaire à compléter avec toutes les informations demandées, notamment celles relatives à la santé de l'enfant (cf. point 9.6 ci-dessous). L'inscription implique l'acceptation du règlement LUXiClub annexé au formulaire d'inscription.
Les parents ou le représentant légal de l'enfant peuvent s'opposer à la participation à une/des activité(s) prévue(s). Dans ce cas, l'entrée au LUXiClub pour toute la journée ou pour toute la durée du séjour pourra être refusée.
<u>- Participation au quotidien:</u>
L'enfant qui se présente au LUXiClub devra être accompagné d'un parent ou de son représentant légal, qui devra apporter sa signature sur un registre ad hoc à côté de l'heure d'arrivée de l'enfant. Aucun enfant se présentant seul ne sera accepté. Au sein du LUXiClub, l'enfant devra porter un bracelet d'identification personnel, comportant entre autres

l'information que l'enfant est nageur ou bien non-nageur. Chaque sortie de l'enfant devra être constatée par la signature d'un parent ou du représentant légal à côté de l'heure de sortie.

10.6. Santé des enfants
- Ne seront acceptés au LUXiClub que les enfants jugés aptes à vivre en collectivité et ne présentant pas de maladie déclarée, fébrile, infectieuse ou contagieuse. En cas de maladie déclarée, fébrile, infectieuse ou contagieuse, l'accès au LUXiClub pourra être refusé.
- Les enfants nécessitant une surveillance médicale particulière ou l'assistance exclusive d'une tierce personne ne seront pas acceptés.
- Toute contre-indication à la pratique d'un sport ou d'une activité, toute allergie (alimentaire ou autre) ou toute particularité relative à la santé de l'enfant devra impérativement être signalée. L'existence d'une telle contre-indication ou allergie pourra, le cas échéant, justifier un refus d'accès au LUXiClub pour une/plusieurs journée(s).
- Les parents ou le représentant légal de l'enfant acceptent que toute prise en charge médicale en cas d'accident ou d'urgence puisse être organisée directement par les animateurs du LUXiClub.
- Toute consultation ou visite médicale qui serait requise sera à la charge des parents ou du représentant légal.
- Les parents ou le représentant légal devront être en mesure de produire, le cas échéant, le carnet de santé complet de l'enfant.

10.7. Recommandations
Il est conseillé, pour le bien-être de vos enfants, d'apporter les articles suivants: protection solaire (crème solaire, lunettes de soleil, chapeau), vêtements adaptés (maillot de bain, chaussures de sport), produit anti-moustiques, doudou, couches, carnet de santé complet et anneaux gonflables (pour les non-nageurs).

XI. Généralités
11.1. Toutes les indications publiées dans la présente brochure sont basées sur l'état des lieux et selon le marché des changes à la date de l'impression de la brochure. L'Organisateur ne répond pas des erreurs d'imprimerie.
11.2. Les prestations, prix et programmes sont sujets à modification, il en est de même des changements survenus à la suite d'erreurs d'impression.
11.3. Les indications ont été publiées sous réserve des autorisations gouvernementales.
11.4. Les arrangements et accords verbaux non confirmés par écrit par l'Organisateur ne sont pas pris en considération.
11.5. Toutes les données personnelles collectées par l'Organisateur sont traitées en conformité avec la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle que modifiée.

Vos données personnelles sont collectées par Luxair S.A., Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg, qui s'engage à protéger les données que vous communiquez et s'engage à respecter les dispositions légales applicables en la matière en mettant en œuvre toutes les mesures techniques et l'organisation appropriées pour assurer la protection des données qu'il traite, contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés, notamment lorsque le traitement comporte des transmissions de données dans un réseau,

ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite.

Si vous nous communiquez vos données personnelles par l'intermédiaire d'une inscription, d'un sondage, d'une enquête, d'une réservation en ligne, d'une demande d'informations/de services ou d'une transaction contractuelle, la collecte des données personnelles est assurée par Luxair S.A. Nous traitons vos données afin de vous fournir les services pour lesquels vous vous êtes inscrit auprès de notre société. En outre, il se peut que nous vous contactions pour vous proposer d'autres services ou produits de Luxair S.A. susceptibles de vous intéresser ou à des fins d'informations et de prospections commerciales. De plus, vos données personnelles pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique en cas de comportement dangereux, indiscipliné ou contraire aux bonnes mœurs.

À l'exception du cas où la transmission des données personnelles à une entité agissant au nom et sous le seul contrôle de Luxair S.A. est nécessaire pour accomplir les finalités susmentionnées, Luxair S.A. ne transmettra ces données à aucune entité ou personne morale, à moins que vous n'y ayez expressément consenti ou que la loi ne l'exige.

Vous disposez d'un droit d'accès gratuit à vos données personnelles et de rectification si celles-ci sont incorrectes. Vous pouvez également vous opposer gratuitement au traitement ultérieur de vos données personnelles à des fins de démarchage direct. Vous pourrez encore obtenir, dans les mêmes conditions, communication des données faisant l'objet du traitement et la confirmation que des données vous concernant sont ou ne sont pas traitées.

Pour exercer ces droits, veuillez contacter le service juridique de Luxair S.A. à l'adresse suivante:

LuxairGroup – Service juridique
Luxair S.A.
Aéroport de Luxembourg
L-2987 Luxembourg

11.6. Nos contrats et les présentes Conditions Générales sont soumis au droit luxembourgeois. Si l'une ou l'autre clause des présentes Conditions Générales était déclarée non valide, les autres stipulations garderont néanmoins toute leur validité.

Tous litiges pouvant résulter de l'exécution, de l'application ou de l'interprétation de nos contrats respectivement de nos Conditions Générales, s'ils ne sont pas réglés à l'amiable, seront soumis exclusivement aux tribunaux compétents de la Ville de Luxembourg.

Organisateur:

Luxair S.A., Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg
R.C. Luxembourg B 4109

Internet: www.luxairtours.lu

AVIS IMPORTANTS

Sont compris dans les voyages forfaitaires LuxairTours,
sauf indication contraire dans la liste des prix: le transport en avion en classe touriste aller et retour, la franchise de bagages de 20 kg, les taxes aéroportuaires, les taxes de carburant et éventuels suppléments, le séjour à l'hôtel suivant la prestation choisie, les transferts aller/retour entre l'aéroport et l'hôtel, les services du guide local, le forfait Couverture Voyage avec Annulation (comme mentionné sous l'article VII des Conditions Générales, cette Couverture est incluse), les frais de stationnement à l'aéroport, un sac de voyage par chambre, la garantie financière en cas de défaillance et d'insolvabilité du tour-opérateur.

Sont compris dans les croisières LuxairTours Discoveries,
sauf indication contraire dans la liste des prix/dans le descriptif du produit: le transport en avion en classe touriste aller et retour, le Cruise Package incluant la franchise de bagages de 30 kg, l'accès à la Business lounge à l'aéroport de Luxembourg, l'enregistrement au comptoir Business Class à l'aéroport de Luxembourg, les taxes aéroportuaires, les taxes de carburant et éventuels suppléments, le séjour à bord du navire suivant la prestation choisie, les transferts aéroport-port, le forfait Couverture Voyage avec Annulation (comme mentionné sous l'article VII des Conditions Générales, cette Couverture est incluse), les frais de stationnement à l'aéroport, des porte-étiquettes à bagage, un cadeau Discoveries par cabine, la garantie financière en cas de défaillance et d'insolvabilité du tour-opérateur.

Sont compris dans les circuits en autocar LuxairTours Discoveries,
sauf indication contraire dans la liste des prix/dans le descriptif du produit: le transport en avion en classe touriste aller et retour, la franchise de bagages de 20 kg, les taxes aéroportuaires, les taxes de carburant et éventuels suppléments, le séjour dans les hôtels en chambre avec petit déjeuner ou en demi-pension suivant la prestation choisie, les transferts, les services du guide local (à l'exception de certaines destinations circuits), le forfait Couverture Voyage avec Annulation (comme mentionné sous l'article VII des Conditions Générales, cette Couverture est incluse), les frais de stationnement à l'aéroport, des porte-étiquettes à bagage, un cadeau Discoveries par chambre, un guide touristique, la garantie financière en cas de défaillance et d'insolvabilité du tour-opérateur.

Sont compris dans les prix vols secs LuxairTours,
sauf indication contraire dans la liste des prix: le transport en avion en classe touriste aller et retour; forfait comprenant la franchise de bagages de 20 kg, les taxes aéroportuaires, les taxes de carburant et éventuels suppléments, la garantie financière en cas de défaillance et d'insolvabilité du tour-opérateur.

Garantie financière incluse!
En cas d'insolvabilité ou de faillite de l'Organisateur, les banques citées ci-dessous se portent garantes de vous rembourser les fonds avancés sur les prestations non fournies, incluant les frais de rapatriement éventuels.

Nos banques partenaires: Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat Luxembourg, L-2954 Luxembourg; Banque Internationale à Luxembourg, L-2953 Luxembourg.

«Hotel only» LuxairTours
Les prix «Hotel only» sont enregistrés dans notre système de réservation pour la plupart des hôtels. Les prix comprennent seulement le séjour à l'hôtel avec les prestations correspondantes pouvant être réservées- le vol ainsi que les prestations supplémentaires comme le transfert, l'assurance de voyage, les services du guide local et le parking à l'aéroport ne sont pas compris. Les périodes des saisons ainsi que les offres spéciales peuvent différer des prix forfaitaires de la liste des prix.
Le séjour minimal pour une réservation «Hotel only» est de 3 nuits en basse saison et de 7 nuits en haute saison. Les exceptions sont reprises dans le système de réservation.

Voitures de location (pour le circuit en voiture de location LuxairTours Discoveries)
En général, le prix de location (sans vol) inclut l'utilisation du véhicule avec kilométrage illimité, l'assurance obligatoire pour le conducteur, les taxes et seulement pour le conducteur le forfait Assurance Voyage. Sauf indication contraire dans le tableau des prix, les assurances supplémentaires (p. ex.: assurance tous risques, assurance occupants), les taxes y relatives et l'essence sont à régler sur place. D'éventuelles prestations supplémentaires que propose l'agence de location de voitures (telles que p. ex. la suppression de la franchise), sont également à régler sur place.
Il est d'usage que les agences de location de voitures réclament une caution (empreinte de la carte de crédit ou en espèces) couvrant le plein d'essence ou encore une franchise en cas d'accident et remboursable à la remise du véhicule. Veuillez prendre contact avec l'agence de location la veille de votre retour pour ce remboursement.
L'âge minimum du conducteur doit être respecté lors de la réservation (l'âge requis diffère de pays en pays; voir indications dans la liste des prix). Le prix de la location est calculé par tranche de 24 heures à partir de la prise en charge du véhicule. La voiture doit donc être remise à l'aéroport au plus tard à la même heure à laquelle elle avait été prise en charge. En cas de remise tardive, la société de location est en droit de réclamer une tranche supplémentaire de 24 heures sur place. Sur demande préalable chez LuxairTours et moyennant un supplément, la durée de la location peut être prolongée d'un jour. Dans ce cas, le prix du voyage forfaitaire facturé en tiendra compte.
La prise en charge et la remise du véhicule se font en général à l'aéroport d'arrivée. La mise à disposition du véhicule à l'hôtel peut engendrer des frais supplémentaires.
Veuillez inspecter l'état général du véhicule lors de la prise en charge. N'oubliez pas de signaler d'éventuels défauts apparents à la société de location et de contrôler les pneus ainsi que la présence de la roue de secours et du cric.

Combinaisons de multiples localités/hôtels/destinations
Vous avez la possibilité de combiner plusieurs hôtels aussi dans différents lieux de séjours tels que Ténériffe et La Gomera. En principe, les combinaisons dépendent des dispositions légales de chaque pays en matière d'immigration. Pour plus d'informations, veuillez consulter les tableaux des prix des destinations respectives. Un éventuel supplément de prix peut résulter de la combinaison de plusieurs destinations. Veuillez faire attention aux durées de séjour minimales.

Le transfert de base inclus n'est valable que de l'aéroport au 1er hôtel ainsi que pour le retour du 2e hôtel à l'aéroport (même code de destination pour l'hôtel et l'aéroport). Le transfert entre les deux hôtels est à la charge du client.
Tout autre type de combinaison sur demande et selon les possibilités.
N.B.: les destinations des brochures LuxairTours, Happy Summer et Metropolis ne peuvent pas être combinées pour une même réservation.
Si les clients désirent combiner un séjour libre et organisé individuellement avec leur voyage forfaitaire, ils perdent le droit à un transfert. Si la première semaine est incluse dans le forfait et la deuxième semaine est organisée individuellement, seul le transfert de l'aéroport à l'hôtel (réservé dans le forfait) est inclus. Par contre, si la première semaine est organisée individuellement et la deuxième est incluse dans le forfait, c'est uniquement le transfert de l'hôtel (réservé dans le forfait) à l'aéroport qui est inclus. Tous les autres transferts sont à la charge des clients.

Ne sont pas compris dans les voyages forfaitaires,
sauf indication contraire dans la liste des prix: les boissons, les pourboires (à l'exception des croisières AIDA), les services d'un bagagiste, les excursions et toutes autres dépenses personnelles.

Veuillez tenir compte des points suivants:

1. Prix
Tous les prix indiqués sont en euro et par personne, toutes taxes légalement obligatoires comprises, sauf indication contraire (ex. pour les voitures de location, les prix sont exprimés en euro et par véhicule, ou pour d'autres prestations, les prix peuvent être également en devises étrangères).

1.1. Liste des prix
Sauf indication contraire, la période de départ (séjour de - à) et la saison y afférente sont déterminantes pour le calcul du prix du voyage d'une durée de 7 jours. Le prix pour un séjour de plusieurs semaines est calculé selon la saison de vente et le prix de la semaine supplémentaire de cette période. Les exceptions pour certaines dates spécifiques et les explications y relatives sont signalées dans le calendrier des départs. Ces règles ne s'appliquent que dans le cadre de voyages forfaitaires. Les enfants bénéficient resp. paient uniquement le pourcentage de participation requis selon la réduction accordée. Exception: Prix Fixes pour enfants pour lesquels les réductions/suppléments ne sont pas applicables.
Lors de vols supplémentaires qui ne sont pas indiqués dans la liste des prix, des variations de prix et de prestations sont possibles, et des frais supplémentaires (p. ex. suppléments pour le vol retour) pourront être générés.
La structuration des prix en périodes de départ (séjour de - à) est soumise aux variations de prix déterminées par les hôteliers d'une période à l'autre. Ainsi, le prix calculé pour la première période peut être supérieur p. ex. au prix calculé pour la troisième période.
Lorsque la date de départ se situe à la fin d'une saison, le prix est calculé comme indiqué ci-dessus. Les prix de la semaine supplémentaire font déjà partie de la brochure de la saison

suivante. Conditions requises: que l'hôtel choisi continue à être sous contrat LuxairTours et que la réservation souhaitée soit confirmée (au plus tard lorsque les réservations pour la saison suivante seront possibles).

1.1.1. Suppléments Pensions

Les suppléments Pensions indiqués dans la liste des prix sont valables par personne payant plein tarif et par semaine. Ils seront calculés selon la saison de vente de la semaine en question. Les enfants paient uniquement le pourcentage de participation requis selon la réduction accordée – exception: si des prix fixes pour enfants sont indiqués, ceux-ci s'appliquent.

1.2. Voyages forfaitaires

1.2.1. Prolongations

Les prolongations de séjour sur place sont sujettes aux disponibilités de chambres d'hôtel et de places d'avion. Toute prolongation de séjour ne peut être arrangée que par notre guide local/représentant local. Tous les frais occasionnés par une prolongation sont à payer par le client sur place. La prolongation du séjour inclut le forfait Assurance Voyage (avec Annulation).

1.2.2. Modifications sur place

Le client porte l'entière responsabilité des modifications de prestations qu'il effectue de sa propre initiative sur place. Les frais découlant de ces arrangements sont à sa charge et devront être payés sur place aux prix et conditions fixés par le prestataire de service. Toute modification peut engendrer l'annulation d'éventuelles offres spéciales accordées.

1.2.3. Retour de voyage prématuré

En cas de séjour écourté, veuillez s.v.p. demander auprès du prestataire, du guide et/ou du représentant local une attestation certifiant la non-obtention des services. Si vous avez souscrit l'assurance annulation vendue par LuxairTours, et si la raison pour laquelle vous devez interrompre le voyage prématurément est conforme aux conditions générales de la Garantie Annulation du forfait Assurance Voyage, vous pouvez demander, auprès de l'Assureur, le remboursement des prestations terrestres non utilisées (excepté la franchise de 50,- EUR par personne).

1.2.4. Prestations non utilisées

Les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement.

1.2.5. Prestations non publiées

En cas de prestations non publiées, la structure saisonnière, les suppléments pour galas ou les réductions pour enfants peuvent subir des modifications lors du calcul des prix.

1.3. Offres spéciales

Les offres spéciales qui sont signalées comme telles dans la brochure se limitent à nos contingents de chambres. Elles ne sont accordées que dans les limites des périodes ou dates d'application. Les offres spéciales ne sont valables ni pour les chambres sollicitées en dehors de nos contingents ni pour des groupes.

Des séjours consécutifs dans le même ou dans différents hôtels ne donnent pas automatiquement droit aux offres spéciales, même si toutes les conditions sont respectées.

Si 2 hôtels sont décrits dans un seul texte, les symboles des «offres particulières» ne comptent pas nécessairement pour ces deux hôtels.

Comme il est d'usage dans la branche hôtelière, les séjours sont calculés en nombre de nuitées. Or, si nous proposons une offre spéciale, 14 = 10 par exemple, cette offre se comprend en fait comme 14 nuits au prix de 10. Une telle offre spéciale n'est valable que pour un séjour de la durée indiquée. Pour notre exemple, le séjour ne devrait donc être ni plus court ni plus long que 14 nuitées. Les nuits gratuites sont toujours les dernières nuits du séjour.
En cas d'offres spéciales telles que 3 semaines au prix de 2, 4 semaines au prix de 3, etc., le type de pension et le type de logement ne peuvent pas être modifiés pendant toute la durée du séjour. Lors d'un même séjour, plusieurs offres spéciales ne peuvent être combinées, p. ex. «Individuelle sans supplément» et «x jours au prix de y». L'offre spéciale «Individuelle sans supplément/Double à seul emploi sans supplément» est le prix que paie une personne seule en occupant une chambre double.
Les réductions pour Réservations Anticipées (First Minute et Early Booking), les prix pour Longs Séjours ainsi que la Réduction Honeymoon, 55+, 60+, Individuelle sans supplément/Double à seul emploi sans supplément sont considérées comme offres spéciales, même sans indication particulière dans la liste des prix. Leur cumul ainsi que la combinaison avec d'autres offres ne sont donc pas possibles, sauf indication contraire. Les réductions pour réservations anticipées sont valables pour les personnes payant le plein tarif et par semaine. Les réductions pour enfants sont applicables sur le prix adulte réduit. Exception: pas de réduction supplémentaire sur prix fixes pour enfants.
En certains cas, les réductions pour réservations anticipées ne sont valables que si le séjour en entier se fait endéans la période de validité indiquée pour celles-ci.
Si les réductions pour réservations anticipées peuvent être combinées avec l'offre spéciale «x nuits au prix de y», la réduction anticipée sera seulement accordée sur le montant des nuits payées. S'il est indiqué que les réductions «First Minute» et «Early Booking» peuvent être combinées avec des offres spéciales, ceci veut dire que la combinaison des réductions pour réservations anticipées avec l'une des offres spéciales est possible, mais en aucun cas que les offres spéciales peuvent en plus être combinées entre elles, par exemple: 55+, 60+ et Réduction Early Booking ne peuvent pas être combinées dans une même chambre.

Offres Jeunes Mariés: voir pages d'introduction «Honeymoon».
Pour les offres «55+» et «60+»: voir page d'introduction «Séniors».

1.4. First Minute/Early Booking
Les réductions pour First Minute et Early Booking sont toutes valables par personne ayant payé le plein tarif et par semaine, à l'exception des réductions applicables sur les prix «Hotel only» où d'autres réductions sont applicables par personne payant plein tarif et par nuit.
Lors d'un changement de réservation ou d'un changement de nom, une fois le délai du First Minute ou Early Booking expiré, le client n'y a plus droit.
1.5. Dîner/repas/buffet de gala
Les suppléments pour un dîner/repas/buffet de gala sont obligatoires et ne comprennent généralement pas les boissons. Lors d'une réservation All Inclusive, ces prestations peuvent être incluses, selon le descriptif de la formule All Inclusive.

2. Enfants et femmes enceintes

2.1. Prix fixes et réductions enfant
(à partir de 2 ans et partiellement jusqu'à 16 ans)
Les prix fixes et les réductions pour enfants figurant dans la liste des prix sont uniquement valables dans le cadre d'un voyage forfaitaire. Lorsque le vol n'est pas inclus dans la réservation, la réduction pour enfants est moins importante, voire inexistante. Attention: les prix fixes et les réductions pour enfants (p. ex. de 60 %) se limitent à nos chambres disponibles en contingents fixes.
Le taux de réduction peut varier d'un enfant à l'autre.
L'âge des enfants au moment du voyage fait foi. La date de départ détermine la saison et le pourcentage de la réduction qui est d'application pour cette période (cf. tableau des dates de départ).
Les prix fixes et réductions enfants sont valables dans le cas d'hébergement en lit(s) supplémentaire(s) et dans certains cas, pour des types de chambre à code de réservation spécial (p. ex. 1 adulte + 1 ou 2 enfants, 2 enfants seuls en double). La réduction pour enfant est accordée uniquement si le nombre minimum de personnes payant le plein tarif est atteint. Lorsque le nombre nécessaire de personnes payant le plein tarif n'est pas atteint, les enfants doivent payer le plein tarif jusqu'à ce que le nombre exigé soit atteint. Ensuite, chaque enfant supplémentaire bénéficie de la réduction indiquée jusqu'à ce que l'occupation maximale de la chambre soit atteinte.
1+1 / 1+2 / 2+2:
Veuillez vous référer aux informations reprises sous le tableau des prix pour les réductions enfants accompagnés par 1 personne payant plein tarif. Le prix pour les personnes payant plein tarif est évident dans les textes supplémentaires du tableau des prix indiquant la possibilité de réservation 1+1 (1 adulte + 1 enfant), 1+2 (1 adulte + 2 enfants) ou 2+2 (2 adultes + 2 enfants dans la même unité ou 2 enfants en double séparée). Avis aux agences de voyages: les codes de réservation sont indiqués dans les informations reprises sous le tableau des prix. L'hôtelier peut limiter ces offres.
Si des prestations annexes sont fournies séparément (p. ex. vol seul + hôtel et/ou transferts séparés), la réduction enfant ne peut pas être accordée, indépendamment des réductions accordées sur d'autres prestations.
2.2. Enfants de moins de 2 ans
Dans le cadre d'un voyage forfaitaire LuxairTours, les enfants en-dessous de 2 ans bénéficient d'une réduction de 100% sur le prix du vol et ont droit à 10 kg de bagages. Toutefois, ils n'ont pas droit à un siège dans l'avion.
Certains établissements incluent les enfants de moins de 2 ans, même en lit pour bébé, dans le nombre maximum de personnes pouvant occuper un logement. Les frais d'hôtel des enfants de moins de 2 ans sont à payer à l'hôtel.
Vols secs: les enfants de moins de 2 ans payent 10%.
Nous déconseillons fortement d'emmener des enfants en-dessous de 2 ans en croisière. A bord des croisières, les bébés de moins de 6 mois ne sont pas admis.

2.3. Enfants de moins de 12 ans
(2 - 11 ans accomplis)
Dans le cadre d'un voyage LuxairTours, les enfants de moins de 12 ans voyageant seuls ne sont pas acceptés.

Avis aux agents de voyages: réservations UM via AMADEUS selon disponibilités, sauf pour l'Egypte, le Maroc et la Tunisie.

2.4. Mineurs d'âge
Pour les mineurs d'âge, voir point IX des Conditions Générales.

2.5. Femmes enceintes
Pour les croisières AIDA, les femmes enceintes d'au moins 24 semaines avant la fin de la croisière ne sont pas admises à bord des navires.

3. Hébergement et restauration
3.1. Réservations
Les contrats avec nos prestataires de service (hôteliers/croisiéristes) spécifient un type de chambre/cabine, d'appartement, de bungalow ou autre. Nous ne pouvons pas réserver un numéro de chambre/de cabine ou une chambre à un étage précis. Nous ne garantissons pas l'obtention d'un type de chambre/de cabine précis si aucune distinction à cet égard n'est faite dans la liste des prix (chambre/cabine avec ou sans balcon, partiellement avec vue mer, etc.). Si le client a la possibilité de réserver par exemple une vue particulière, un balcon ou une terrasse, ceci est indiqué dans le descriptif de l'hôtel/du navire par «au choix» (vue mer, vue piscine, balcon, etc.).

3.2. Durée du séjour
La durée du séjour minimale peut être différente et est enregistrée dans le système de réservation.
Sauf indication contraire, la durée minimale de séjour est de 7 nuits. Ceci est également valable pour les destinations desservies plusieurs fois durant la semaine et en cas de combinaison de deux types d'hébergement. Si la durée de séjour minimale n'est pas atteinte, un éventuel supplément de prix peut être demandé.
La durée des séjours dans nos listes des prix est exprimée en nombre de jours = nombre de nuits passées sur votre lieu de vacances. La journée du départ et celle de l'arrivée à destination, même partielles, comptent comme journées entières. Ceci s'applique aussi au nombre de nuits dans le cas de vols nocturnes.
Il se peut que d'après la disponibilité des vols, le voyage aller se situe tard dans l'après-midi ou en soirée, et le voyage retour tôt le matin ou avant midi. Les vols aller/retour peuvent également s'effectuer la nuit. Les privations de repas résultant de cet état des choses ne donnent pas lieu à un remboursement.
Ainsi un client ayant réservé une semaine de séjour en pension complète arrive le matin et prend son premier repas à midi; après une semaine de séjour le client repart sur un vol retour en soirée. Dans ce cas, le client n'a plus droit au repas du midi ce même jour. Les prestations du client en question sont payées pour 7 jours entiers de séjour (début des prestations: jour d'arrivée le déjeuner; fin des prestations: jour de départ après le petit déjeuner).
3.3. Chambres/cabines familiales

Occupation et réductions enfants: veuillez vous référer au tableau des prix concernant l'hôtel/navire de votre choix.

3.4. Descriptions d'hôtels

Comme indiqué dans nos descriptifs hôteliers, chaque pays classifie ses hôtels dans différentes catégories standardisées. Ces catégories officielles ne correspondent cependant pas toujours à notre jugement, d'où notre propre classification LuxairTours.

L'hôtellerie à nos destinations de vacances correspond généralement aux standards internationaux. Toutefois, les services proposés par deux hôtels sur des destinations différentes ne peuvent pas nécessairement être comparés (mentalité et mœurs spécifiques au pays visité).

Le fonctionnement et l'utilisation de certaines installations, comme par exemple le chauffage, la climatisation centrale ou la piscine, dépendent des conditions météorologiques et de l'occupation de l'hôtel. Il se peut que certaines commodités comme les ascenseurs soient hors service momentanément. A destination, les spécifications techniques des installations peuvent différer de celles que nous connaissons. Ceci concerne surtout les installations et appareils électriques, brûleurs à gaz, réchauds etc. Veuillez lire attentivement les modes d'emploi avant d'en faire usage.

La climatisation ne fonctionne en principe que quelques heures par jour durant les périodes de grande chaleur. La plupart de ces installations ne disposent pas de réglage individuel et leur fonctionnement est contrôlé par le personnel de l'hôtel via un poste de pilotage central. Une note spécifique «réglage individuel» se trouvera dans le descriptif de l'hôtel si la climatisation, ou le chauffage peuvent être réglés par le client lui-même. Nous ne sommes pas responsables du rationnement d'eau ou d'électricité. Dans de plus en plus d'hôtels, l'alimentation électrique de la chambre est commandée par une carte à puce qui sert en même temps de clé. Ainsi les appareils électriques ne peuvent fonctionner que lors de la présence de l'occupant dans la chambre. Des logements disposant d'une climatisation et exposés directement au soleil peuvent donc mettre plusieurs minutes à retrouver une température agréable. Souvent, la climatisation n'est pas non plus conçue pour fonctionner comme chauffage par temps frais.

Nous vous conseillons de vérifier le bon état de fonctionnement des installations sportives, des appareils électriques et des autres facilités avant de les utiliser.

Programmes TV via satellite: certains hôtels offrent des programmes TV via satellite. Dans les pays de la Méditerranée orientale, de l'Afrique du Nord, comme aux Iles Canaries et à Madère, les programmes ne sont pas nécessairement identiques à ceux captés chez vous. Il est de ce fait probable que malgré l'indication «programmes TV via satellite» l'on ne capte pas ou très peu de chaînes françaises ou allemandes.

Les accès Internet mis à disposition dans les chambres d'hôtel ou dans les locaux publics sont en général contre redevance, sauf avis contraire. Si l'utilisation d'Internet est proposée gratuitement, ceci est mentionné dans le descriptif de l'hôtel.

La consommation des produits du mini-bar est aussi contre redevance à moins que le descriptif de l'hôtel mentionne explicitement autre chose, comme par exemple: «mini-bar inclus» ou «mini-bar, 1er remplissage inclus» etc.

Si l'hôtel dispose d'un parking privé ou d'un garage souterrain, le stationnement sera toujours payant, sauf s'il est mentionné explicitement dans le descriptif de l'hôtel que le stationnement est gratuit.

3.5. Photos de la chambre/de la cabine

En ce qui concerne le logement, nous souhaitons préciser que les photos des chambres/cabines dans nos brochures ne revêtent pas un caractère contractuel et sont présentées à titre d'exemple et ne correspondent pas nécessairement à la chambre/cabine qui a été réservée. Pour une description plus détaillée, il est conseillé de se référer au descriptif dans la brochure.

3.6. Occupation des chambres/cabines

Sauf indication contraire, l'occupation de base de chaque chambre/cabine est de 2 personnes adultes, sauf pour l'occupation d'une chambre/cabine individuelle ou d'une chambre/cabine double à usage individuel («double à seul emploi»). La possibilité d'ajouter un ou plusieurs lits supplémentaires est mentionnée pour chaque hôtel/navire dans le tableau des prix sous «enf. en plus». Si le nombre des occupants peut varier, ceci est indiqué dans la liste des prix sous la description du type de chambre/navire. Toutes les indications concernant l'occupation minimale et maximale du nombre d'adultes et d'enfants sont contractuelles. Avis pour agents de voyages: des saisies divergentes provoquent un message d'erreur du système de réservation.

3.7. Lits supplémentaires/canapés-lits

La réservation d'une 3ème voire de plusieurs personnes supplémentaires dans une chambre double de base implique l'ajout de lits supplémentaires et/ou canapés-lits. Il ne s'agit donc pas obligatoirement d'un lit normal et la surface habitable peut s'en trouver fortement réduite.

3.8. Hébergement

En général, les logements sont disponibles le jour d'arrivée à 14h et ils doivent être libérés le jour du départ à 12h.

3.9. Chambres non-fumeurs

La disponibilité de ce type de chambre et les prix correspondants sont indiqués dans les informations reprises sous le tableau des prix.

3.10. Chambres/cabines promo

Ces chambres/cabines sont disponibles en quantité limitée et peuvent avoir une vue restreinte. En règle générale elles ont les mêmes facilités et les mêmes vues que des chambres/cabines standard. Si des différences existent entre la chambre/cabine promo et une chambre/cabine standard, celles-ci seront précisées dans le descriptif de l'hôtel/du navire.

3.11. Restauration

La formule demi-pension comprend généralement le petit déjeuner et le dîner. Pour plus de détails, veuillez vous référer au descriptif de la brochure.

La formule pension complète comprend le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. Pour plus de détails, veuillez vous référer au descriptif de la brochure.

La formule All Inclusive indique que certaines prestations telles que certaines boissons aux repas, les snacks, le café et les gâteaux ainsi que les activités sportives sont comprises dans le prix du voyage. Toutefois l'offre All inclusive varie d'un hôtel à un autre. De même, dans certains hôtels, l'offre All Inclusive est limitée à certaines prestations et/ou heures de la

journée. Dans la majorité des hôtels, le port d'un bracelet en plastique ou d'un signe distinctif similaire est obligatoire.
En général, les prestations dans les restaurants à la carte et dans les restaurants de spécialités sont payantes et les boissons pendant les dîners de gala non comprises dans les prix.
Les heures d'ouverture des restaurants et des bars en plein air dépendent des conditions météorologiques. En avant- et arrière-saison, l'offre des prestations peut être réduite.
3.12. Art culinaire
Dans les hôtels/à bord des navires, la plupart des plats proviennent de grandes cuisines. La préparation et les goûts peuvent donc ne pas plaire à tous les palais. Veuillez également noter que les goûts et les habitudes culinaires peuvent varier d'un pays à l'autre. Enfin, en cas de faible occupation, les hôtels se réservent le droit de remplacer le service à table par un buffet ou vice-versa.

4. De A à Z
4.1. Activités sportives
Souvent certaines activités sportives, telles que la plongée, la planche à voile, la voile etc. sont accessibles uniquement sur présentation d'un certificat/brevet d'aptitude. Nous tenons également à préciser que certaines activités sportives ne sont pas couvertes par les conditions d'assurance. A ce titre, nous vous invitons à consulter au préalable les dispositions générales de votre assurance voyage.
Enfin, nous vous conseillons de ne plus pratiquer la plongée sous-marine au moins 24 heures avant un décollage. D'importantes différences de pression peuvent entraîner de graves problèmes de santé (paralysie).

4.2. Animation
Il est possible que l'animation et/ou une partie des facilités sportives proposées soient restreintes en basse et moyenne saison.
Lorsque l'hôtel nous garantit que l'équipe d'animation parle français ou allemand par exemple, ceci est précisé dans notre brochure. Lorsque qu'il est inscrit dans la brochure «animation internationale», le français ou l'allemand ne sont pas obligatoirement pratiqués au sein de l'hôtel. Enfin, lorsqu'il est simplement écrit «animation», il nous est alors impossible de garantir la langue dans laquelle celle-ci sera effectuée.
4.3. Animaux
Le transport d'animaux par avion est soumis à diverses législations qui peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Munissez-vous de tous les documents de transport nécessaires en original tels que permis d'exportation, d'importation ou de transit, certificat de santé et/ou de vaccination.
Si l'animal n'est pas vacciné correctement, le détenteur de l'animal devra supporter lui-même les frais du vol retour de l'animal ainsi que de son propre vol retour.
Le nombre d'animaux que nous pouvons transporter en cabine étant restreint (maximum 2), nous vous demandons de mentionner votre animal lors de votre réservation.
Les animaux pesant jusqu'à 8kg (cage ou sac de transport inclus) peuvent voyager en cabine. Sont autorisés à voyager en cabine les animaux suivants: chiens, chats, oiseaux, ainsi que les

animaux servant à la protection ou à l'assistance. Une taxe par trajet devra être acquittée. Les animaux ne sont acceptés en cabine que s'ils peuvent voyager d'aplomb dans un contenant prévu à cet effet (dimensions maximales: 45x35x17cm) et ceci sans causer de désagréments aux autres voyageurs. De même, l'animal ne doit pas être en gestation. Il doit être propre, en bonne santé, inoffensif et son odeur ne doit pas incommoder les passagers. L'animal n'est pas autorisé à se déplacer librement à bord de l'appareil.

Les animaux pesant plus de 8kg doivent voyager d'aplomb dans la soute de l'avion. Un caisson de transport est nécessaire et une taxe par trajet devra être acquittée. Là encore, l'animal ne doit pas être en gestation, il doit être propre, en bonne santé, inoffensif et son odeur ne doit pas incommoder.
Nous vous recommandons de vous présenter plus tôt à l'enregistrement lorsque vous devez voyager avec votre animal.
Luxair et LuxairTours se réservent le droit de refuser le transport d'animaux pour des raisons de sécurité ou légales. Transferts aéroport-hôtel: certains chauffeurs de bus se réservent le droit de refuser les animaux même en caisson. Le cas échéant, les coûts supplémentaires de transfert (p. ex. en taxi ou en voiture de location) sont à la charge du client. Un transfert non effectué pour cette raison ne peut faire l'objet d'un remboursement.
Animaux à l'hôtel: un accord préalable est requis pour l'admission d'animaux dans les hôtels. En général, l'autorisation se limite à la présence de l'animal dans l'appartement ou la chambre louée et en aucun cas pour les parties communes de l'établissement choisi.
Les demandes d'admission et les réservations pour les animaux de compagnie peuvent se faire uniquement via votre agence de voyages ou par Internet: www.luxairtours.lu.

4.4. Appareils électroniques

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'appareils électroniques tels que téléphone, ordinateur portable, tablette, lecteur audio, console de jeu portable est interdite durant les phases de décollage et d'atterrissage. Ces appareils doivent alors rester éteints.
Durant le vol, les appareils électroniques mis en mode avion peuvent être utilisés.

4.5. Bagages exceptionnels

Le transport de bagages exceptionnels, comme par exemple les planches à voile, un équipement de golf ou de plongée sous-marine, est soumis aux conditions de transport et de prix du transporteur aérien (conditions tarifaires disponibles sur le site Internet www.luxairtours.lu).
La réservation doit être effectuée pour les vols aller-retour du client.
Ce service peut être réservé via votre agence de voyages ou par Internet: www.luxairtours.lu.
La modification et l'annulation de la réservation ne donneront droit à aucun remboursement et ne sont pas couvertes par le forfait assurance.
Si la taille et le poids du bagage exceptionnel et/ou le volume global des bagages standards et exceptionnels l'exigent, le transport séparé des bagages exceptionnels peut s'avérer nécessaire. Lorsque cette prestation n'est pas prévue par le forfait, d'éventuels frais supplémentaires sont à régler directement auprès du transporteur.
Concernant le transport des sacs de golf et des équipements de plongée, les clients ayant opté pour un forfait LuxairTours bénéficient de la gratuité du transport par avion de ces bagages si ce service est réservé au moins 3 jours avant départ auprès de votre agence de voyages ou par Internet: www.luxairtours.lu.

Concernant le transport de bicyclettes par avion, les passagers ayant opté pour un billet seulement vol LuxairTours payeront 50,- EUR par trajet jusqu'à 30 kg (emballage compris).
Pour les passagers ayant réservé un forfait LuxairTours, le transport par avion et l'acheminement de la bicyclette de l'aéroport vers l'hôtel se fait moyennant le paiement d'un forfait. Le montant de celui-ci est précisé dans la liste des prix à la première page de chaque destination («forfait transfert pour bicyclette»). En l'absence de cette mention, le montant du forfait est disponible sur demande auprès du Customer Service Center.
Si le poids d'une bicyclette dépasse le poids autorisé, la somme de 15,- EUR par kg supplémentaire sera facturée.
L'acheminement des bicyclettes à destination se fait au risque du passager et sera effectué soit directement avec le bus de transfert, soit séparément dans un véhicule regroupant toutes les bicyclettes.
Le nombre de bicyclettes pouvant être transporté à bord des avions Luxair est restreint. Luxair se réserve le droit de refuser le transport de bicyclettes pour des raisons techniques ou de sécurité.
Nous vous prions d'effectuer une réservation pour votre bicyclette sur les vols aller et retour. Veuillez vous renseigner sur les modalités de transport et sur les conditions d'emballage (protection spéciale souhaitée).
Nous vous recommandons de vous présenter plus tôt à l'enregistrement lorsque vous devez enregistrer une bicyclette.

4.6. Bagagistes
La plupart des hôtels ne disposent plus de porteurs de bagages quelle que soit leur catégorie.
4.7. Chaises longues et parasols
Il n'est pas toujours possible de mettre une chaise longue avec parasol à disposition de chaque client à la piscine et/ou à la plage. A la plupart des destinations les plages sont publiques et les chaises longues/parasols sont généralement payants en supplément. Si une plage appartient à l'hôtel ou si l'utilisation des chaises longues/parasols est gratuite, ceci est mentionné explicitement dans le descriptif de l'hôtel concerné.
4.8. Change
Les cours de change relatifs à la destination sont disponibles dans les banques. Notre guide sur place peut vous renseigner sur les horaires d'ouverture de celles-ci.
La majorité des hôtels offre la possibilité de changer de l'argent à la réception.
Les cartes de crédit usuelles sont généralement acceptées dans les centres touristiques. Ces cartes de crédit, ainsi que les cartes EC pour certaines destinations, permettent de retirer de l'argent liquide dans des distributeurs automatiques.
A quelques destinations, le guide LuxairTours accepte les cartes de crédit comme mode de paiement. L'information y relative peut être demandée auprès du guide.
Veuillez noter que dans certains pays, seul un certain pourcentage de la monnaie locale peut être rechangé avant le départ.
Lorsqu'en Egypte, par exemple, des excursions sont payées sur place avec une carte de crédit, la facturation se fait en US-Dollars de sorte que d'importantes différences par le cours de change peuvent en résulter.

4.9. Changements des horaires de vol

Dans le trafic aérien international, des changements ou des retards au niveau des horaires du vol ne peuvent pas toujours être évités, plus particulièrement en haute saison. Ne comptez donc pas les jours de votre vol aller et retour comme journées de repos. Il est conseillé de ne prévoir aucun engagement le jour du départ et du retour.

4.10. Chantiers, rénovations et réparations

En vacances, il arrive que des chantiers, rénovations et autres réparations soient la source de certains désagréments sonores. Ces incidents sont malheureusement indépendants de notre volonté. Ainsi, des travaux peuvent débuter ou redémarrer du jour au lendemain. Lorsque de telles informations nous sont transmises à temps, il va de soi que nous vous informons de ces chantiers avant votre départ. Dans le cas contraire, notre guide local fera de son mieux afin de limiter ces désagréments au strict minimum.

4.11. Culture

D'autres pays avec d'autres coutumes demandent un certain respect et une certaine discrétion. Mettre des vêtements appropriés et donner un pourboire adéquat pour un service rendu sont des actes qui témoignent de ce respect et de savoir-vivre.

Concernant les photographies et les séquences filmées, les règles habituelles concernant la vie privée d'autrui ou les législations en vigueur (concernant le droit à l'image ou relative aux autorisations requises pour filmer ou photographier) sont à observer, notamment dans les régions à population musulmane. Dans les musées et les églises il y a souvent interdiction de prendre des photos. Dans les mosquées généralement l'interdiction n'existe pas, mais il est préférable de demander l'autorisation au préalable ou de s'assurer de l'absence d'interdiction. Il est interdit de photographier des installations militaires.

Les informations ci-dessus ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient dégager le client de sa responsabilité éventuelle pouvant en résulter en cas de non-respect des législations en vigueur, ou engager la responsabilité de l'Organisateur.

4.12. Début et fin de saison

En raison d'une faible occupation en début et fin de saison, les prestations offertes, ainsi que les programmes d'animation et de sports peuvent être restreints. Par contre, vous bénéficierez de plus de tranquillité, de plus de place et d'un service plus personnalisé.

L'hôtelier peut également décider d'ouvrir son hôtel plus tard ou en avancer la fermeture. Cette décision est alors indépendante de notre volonté et dans ce cas nous vous offrons une alternative au moins équivalente.

4.13. Eau potable

Dans la majorité des pays du sud, l'eau du robinet n'est pas potable et vous la consommez à vos risques et périls, l'Organisateur ne pouvant voir engager sa responsabilité de ce chef. Nous vous conseillons d'acheter de l'eau minérale au supermarché ou au bar de votre hôtel.

4.14. Enregistrement à l'aéroport

Pour l'enregistrement d'un vol LuxairTours les passagers sont priés de se munir de leur billet ou documents de voyage ainsi que d'une pièce d'identité valable et de se présenter au comptoir d'enregistrement au minimum 90 minutes avant l'heure de départ prévue.

Après l'enregistrement, vous êtes priés de vous rendre à la porte d'embarquement à l'heure indiquée sur votre carte d'embarquement. En raison des contrôles de sécurité très étendus mis en place par la réglementation européenne, nous vous invitons à respecter les délais d'enregistrement avant départ afin que le départ ponctuel de votre vol puisse être garanti.
Les passagers qui partent de l'aéroport de Luxembourg le matin entre 06h00 et 09h00 peuvent enregistrer leurs bagages la veille du départ entre 19h30 et 22h30. Ils reçoivent alors leur carte d'embarquement et peuvent se présenter le lendemain directement aux contrôles de sécurité.

4.15. Environnement

La protection et le respect de l'environnement font partie du quotidien. Les administrations locales des lieux de vacances mènent une politique allant dans ce sens. Les mesures prises restent encore insuffisantes, mais un premier pas est fait. Surveillez vos consommations d'eau et d'énergie. La dose exacte des produits de bain et de lessive ainsi que l'élimination des déchets présentent peu de contraintes, mais augmentent la qualité de vie sur votre lieu de séjour. Votre participation est la bienvenue!
Veillez également à respecter les législations en vigueur en la matière.

4.16. Guide/représentant local

Vous trouverez l'adresse, le téléphone etc. du guide, responsable du service d'assistance, dans l'enveloppe de bienvenue LuxairTours qui vous sera remise à votre arrivée à l'aéroport. Ces informations sont également disponibles dans le classeur LuxairTours mis à disposition à l'hôtel.

4.17. Interdiction de fumer

Depuis peu, des lois non-fumeurs très strictes sont entrées en vigueur dans plusieurs pays européens, comme par exemple en Espagne, en Italie, à Malte et au Portugal. Soit il est complètement interdit de fumer dans les hôtels, restaurants, bars, aéroports etc., soit il est uniquement permis dans des zones spécialement aménagées pour fumeurs.
Il vous appartient de vous conformer aux législations en vigueur en la matière.

4.18. Jours de fête

A votre destination de vacances, les fêtes civiles et religieuses ainsi que diverses manifestations peuvent entraîner des fermetures de monuments, musées et magasins, des modifications d'excursions et/ou d'horaires des transports publics, dont nous ne sommes pas responsables et pour lesquelles nous n'assumons aucune responsabilité. Il vous appartient de vous renseigner au préalable.

A ces dates, la vie publique connaît un ralentissement. Nous vous prions de faire preuve de compréhension au cas où le service hôtelier s'en trouverait affecté.

4.19. Langue

Sur certaines destinations et dans certains hôtels, la population locale s'est adaptée à la nationalité la plus représentée parmi les touristes, sans toutefois négliger ou porter une quelconque discrimination aux autres nationalités présentes. Ainsi, l'allemand ou l'anglais sont les langues prédominantes en Bulgarie, en Egypte, en Grèce ou en Turquie, par exemple.

4.20. Maladie

Si vous avez besoin d'un médecin, veuillez s.v.p. vous adresser à la réception de l'hôtel et/ou au guide LuxairTours. Pour chaque consultation ou ordonnance médicale, n'oubliez pas de réclamer une facture acquittée que vous enverrez après votre retour à votre caisse de maladie

et/ou à tout autre organisme de prévoyance couvrant une partie de vos frais. Si votre voyage forfaitaire comprend le forfait Couverture Voyage ou si vous avez souscrit une assurance en option, vous pouvez demander le remboursement du solde auprès de l'assureur sur présentation du décompte reçu de la caisse de maladie et/ou de tout organisme de prévoyance (veuillez consulter les conditions d'assurances). Le droit aux prestations d'assistance et au remboursement des frais de maladie ne sera pas couvert dans certains cas. Nous vous invitons à consulter les dispositions générales de votre assurance voyage.

4.21. Méduses, algues, insectes
Les conditions climatiques des régions maritimes sont propices à l'apparition de méduses, d'algues et d'insectes. Il s'agit là de phénomènes naturels, inhérents à l'écosystème côtier et pour lesquels l'Organisateur n'assume aucune responsabilité.

4.22. Mini-clubs et LUXiClub
Les mini-clubs sont les clubs d'accueil et d'animation pour enfants disponibles sur place, organisés exclusivement par l'hôtel. Les heures d'ouverture peuvent varier selon la saison et l'occupation. Lors d'une faible occupation, l'hôtel se réserve le droit de fermeture temporaire. Veuillez noter aussi que dans un certain nombre de mini-clubs, la capacité d'accueil des enfants est restreinte.
Le LUXiClub est l'encadrement pour enfants organisé par LuxairTours et est soumis aux conditions mentionnées sous l'article IX des présentes Conditions Générales.

4.23. Objets de valeur
Nous vous conseillons de déposer vos objets de valeur dans le coffre-fort de votre hôtel.
L'Organisateur ne peut être tenu responsable de leur soustraction et/ou de leur endommagement.

4.24. Parc aquatique
Les hôtels disposant d'un parc aquatique peuvent restreindre l'accès à certains toboggans pour des raisons de sécurité. Ces restrictions sont imposées par le fabricant et/ou les assureurs des complexes hôteliers. Elles peuvent être liées à la taille, à l'âge ou au poids de l'utilisateur.

4.25. Parking
LuxairTours ne peut être tenu responsable du vol ou d'éventuels dommages causés à votre véhicule durant la durée du stationnement.
Des frais occasionnés par un stationnement sur un autre parking que celui prévu pour les clients LuxairTours ne peuvent être remboursés.

4.26. Personnes nécessitant une assistance
Le transport des personnes handicapées ou des personnes à mobilité réduite nécessite une assistance spécifique à chaque cas. Nous vous prions de consulter au préalable votre médecin traitant pour préparer au mieux votre vol. Pour des raisons d'organisation et pour vous garantir une bonne qualité des prestations offertes, il est essentiel que toute demande

d'assistance soit mentionnée lors de la réservation du vol et au moins 48 heures avant le jour du départ du vol aller et ce pour le vol aller et le vol retour. Cependant, si cette demande d'assistance n'est pas notifiée dans le délai suggéré, LuxairTours mettra en œuvre tous les moyens disponibles pour fournir l'assistance requise. Les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas effectuer le transfert par bus de façon autonome peuvent être transportées individuellement (souvent uniquement un accompagnateur possible) vers l'hôtel et au retour. Veuillez nous en avertir lors de la réservation. Dans certains cas, un certificat médical (*formulaire INCAD/Incapacitated Passengers Handling Advice)* est requis. Nous vous prions de consulter votre médecin traitant pour préparer au mieux votre vol.
Dans des circonstances exceptionnelles prévues par le règlement européen n°1107/2006 concernant les droits des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite lorsqu'elles font des voyages aériens, le transport de personnes handicapées ou à mobilité réduite peut être refusé pour des raisons de sécurité ou des raisons techniques bien définies. Dans ce cas, Luxair doit immédiatement informer les personnes concernées et proposer une solution alternative acceptable. Par ailleurs, Luxair peut demander pour des raisons de sécurité que la personne handicapée ou la personne à mobilité réduite soit accompagnée d'une autre personne.
Enfin, nous vous recommandons de vous présenter plus tôt à l'enregistrement lorsqu'une assistance est nécessaire pour vous transporter.
Avis aux agents de voyages: afin de garantir un service optimal aux clients pendant leur vol et pendant leur séjour à l'hôtel, toute demande d'assistance doit être effectuée via le Customer Service Center Luxair/LuxairTours.
Croisières AIDA: il y a un contingent limité de cabines accessibles aux personnes à mobilité réduite. Celles-ci peuvent être réservées sur demande. Sur les navires, quelques zones ne sont pas accessibles en chaise roulante. Une assistance dédiée à bord ne peut être fournie. De ce fait, nous recommandons aux personnes nécessitant une assistance de voyager avec une personne accompagnante pour se faire assister. Il n'est pas toujours possible de quitter le navire à toutes les destinations. Une chaise roulante pliable est à amener à bord et les mesures de la chaise sont à communiquer lors de la réservation, ensemble avec de plus amples informations sur le type d'handicap du passager.

4.27. Pré-réservations
Veuillez noter qu'une pré-réservation n'est pas automatiquement une confirmation du dossier. Les disponibilités ainsi que les prix ne pourront être communiqués qu'après l'ouverture des ventes.

4.28. Réservation des sièges
Réservation forfait
Dans le cadre d'un forfait LuxairTours, vous pouvez réserver vos sièges d'avion gratuitement (sous réserve de disponibilité). Cette réservation peut se faire via votre agence de voyages ou par Internet: www.luxairtours.lu.
Les sièges «EXIT» qui offrent un espace plus important pour les jambes pourront être réservés contre paiement de 20,- par trajet et par personne. Veuillez noter que les personnes

suivantes ne sont pas autorisées à prendre place près de la sortie de secours:
- les bébés et les enfants de moins de 12 ans
- les personnes accompagnant des bébés et des enfants de moins de 12 ans
- les personnes transportant des animaux en cabine
- les femmes enceintes
- les personnes à mobilité réduite
- les personnes dont la mobilité est réduite à cause de leur poids, leur âge ou une maladie

Les passagers bénéficiant d'un siège près d'une sortie de secours devront être disposés à assister le personnel de vol en cas d'urgence.
Pour des raisons de sécurité, le personnel lors de l'enregistrement et lors du vol doit vérifier si les passagers situés près de la sortie de secours satisfont aux conditions énoncées ci-dessus. Pour cette raison, Luxair se réserve le droit d'attribuer un autre siège aux passagers si les règles de sécurité l'imposent.
La modification et l'annulation des places ne donneront droit à aucun remboursement et ne sont pas couvertes par le forfait assurance.

Réservation seulement vol
La réservation d'un siège pour l'achat d'un vol sec ne pourra se faire que contre paiement de 5,- EUR par trajet et par personne. Les sièges «Exit» pourront également être réservés contre paiement de 25,- EUR (5,- EUR pour la réservation + 20,- EUR pour les places «Exit»). La procédure de réservation est identique à celle des forfaits LuxairTours et elle est soumise aux mêmes conditions.

La modification et l'annulation des places ne donneront droit à aucun remboursement et ne sont pas couvertes par le forfait assurance.

4.29. Surbooking
Les hôteliers ont légalement le droit de pratiquer le surbooking sous certaines restrictions. Nous sommes bien conscients que cette pratique n'est pas dans l'intérêt de nos clients et ne pouvons que vivement manifester notre mécontentement auprès de l'hôtelier. Il se peut que nous soyons informés peu de temps avant le départ du surbooking et nous nous efforçons alors de proposer aux clients concernés une alternative au moins équivalente qui puisse correspondre à leurs attentes initiales. Il se peut aussi que l'hôtelier ne nous avise pas du surbooking et que nous ne l'apprenions qu'une fois nos clients sur place. Dans ce cas nous invitons ces derniers à se rapprocher du guide LuxairTours qui fera le nécessaire pour remédier à cette situation.

4.30. Téléphone
En ce qui concerne les connexions sur les réseaux mobiles sur votre lieu de vacances, votre opérateur téléphonique pourra vous informer sur les partenaires «roaming» et sur les frais encourus lors de l'utilisation de votre téléphone à l'étranger.
Nous attirons votre attention sur le fait que l'utilisation permanente de votre GSM peut gêner certaines personnes. Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir respecter les zones de repos, les restaurants, les lieux de culte ou autres zones interdites.

Il y a possibilité de téléphoner de la réception et/ou de votre chambre d'hôtel. Des cabines téléphoniques publiques à pièces ou à carte téléphonique sont disponibles. Les préfixes internationaux sont les suivants à presque toutes les destinations: Luxembourg 00352, Belgique 0032, France 0033, Allemagne 0049.
A bord des navires, l'usage du téléphone portable ne pose pas de problème, mais le coût des appels peut s'avérer très élevé.

4.31. Tenue vestimentaire
Nous vous demandons de bien vouloir emporter des vêtements adaptés au cachet de l'hôtel. Ainsi certains hôtels refusent l'entrée au restaurant en cas de port d'un bermuda. Aussi, est-il d'usage dans beaucoup de restaurants qu'une tenue de soirée correcte (p. ex. pantalon long, veste et cravate pour les hommes) soit exigée lors des soirées de gala.
4.32. Vaccinations
En principe, aucun vaccin n'est exigé pour les destinations desservies par LuxairTours. Nous vous conseillons cependant de vous renseigner préalablement au départ auprès de votre médecin traitant si une vaccination ou d'autres précautions éventuelles sont indiquées. Il est toutefois recommandé de se faire vacciner contre l'hépatite A pour les pays du Maghreb.
Cette indication de principe est cependant sujette à vérification par un médecin et l'Organisateur n'assume aucune responsabilité.

4.33. Vie nocturne et repos
Si vous avez choisi un logement dans un lieu animé, vous devez vous attendre à des nuits bruyantes. Les discothèques et pubs ferment tard ou pas du tout. Les motos et les voitures ne sont pas soumises à des normes strictes en matière de bruits et d'émissions sonores. Lors de votre réservation, informez-vous quant au lieu exact où se situe l'hôtel de votre choix.
4.34. Wellness
Veuillez noter que l'utilisation des centres de bien-être, Vital, Spa et thalasso ainsi que l'utilisation des salles de remise en forme est soumise à certaines conditions. Ainsi, l'accès y est souvent interdit aux mineurs de moins de 16 ans, respectivement 18 ans. Beaucoup de centres demandent aux clients de remplir des formulaires sur l'état de leur santé, ainsi qu'une déclaration de renonciation aux dommages-intérêts éventuels. Les centres se réservent le droit de refuser l'accès en cas de certaines maladies ou indispositions des clients. Les forfaits bien-être ou thalasso, tels que repris dans notre brochure, sont à payer directement chez LuxairTours. Pour la majorité d'entre eux, les rendez-vous doivent être fixés sur place et directement avec le centre. Comme en outre, ces rendez-vous sont fixés selon les disponibilités du centre, il n'est pas toujours possible de respecter les horaires souhaités par le client, situation pour laquelle nous demandons votre compréhension.

4.35. Wifi
«Wifi» signifie qu'il y a une connexion Internet disponible (dans une zone précise ou partout) à l'hôtel. Cette connexion peut être limitée en portée et dépend bien sûr de la superficie/des dimensions du complexe hôtelier. Il faut aussi tenir compte du fait que des problèmes techniques temporaires peuvent se produire sur place ou que le système Internet peut être lent à cause d'une utilisation multiple à un moment donné.

5. Votre croisière

5.1. Embarquement lors de croisières
Avant de monter à bord du navire (entre 2 et 4 heures avant le départ), vous serez invités à accomplir les formalités suivantes: remise des bagages, enregistrement du billet maritime et de la carte de crédit, contrôle des pièces d'identité et passage en douane. Lorsque vous arrivez en avance au port le jour d'embarquement, vous avez la possibilité de remettre vos bagages auprès de la société maritime contre une somme modeste, et d'utiliser ainsi le temps restant pour des visites individuelles. En règle générale, les ports se trouvent à proximité du centre ville, permettant de rejoindre les principales curiosités à pied.

5.2. Sécurité à bord de navires de croisière
Tous les passagers devront obligatoirement participer aux exercices de sécurité. Il est utile de se familiariser avec les consignes de sécurité indiquées sur la carte au dos de la porte de votre cabine. Rendez-vous au point de rassemblement indiqué lors de l'exercice, muni de votre gilet de sauvetage.

5.3. Escales sur rade
Dans certains ports il est techniquement impossible pour les grand navires de croisière d'accéder au bassin portuaire. Dans ce cas, des petits bateaux assurent la navette entre le navire et le quai. Parfois, il arrive que les navires ne puissent entrer dans le bassin portuaire à cause des conditions météorologiques. Les autorités portuaires et le capitaine du navire décideront alors de l'éventuelle suspension ou de la limitation du débarquement.

5.4. Interdiction de fumer
A bord des navires de croisière, il est interdit de fumer dans les restaurants, dans les ascenseurs, dans les théâtres et dans les zones affichant le signe «No Smoking». Afin d'éviter tout risque d'incendie, veillez à bien éteindre vos cigarettes dans les cendriers prévus à cet effet et à ne jamais jeter une cigarette allumée sur le navire.

5.5. Médecin
A bord des navires, un service médical de premier secours est assuré par des médecins et des infirmières à bord; les consultations et visites du médecin sont à la charge du passager. Des cachets contre le mal de mer (en cas de nécessité) sont disponibles gratuitement à la réception et à l'infirmerie.
Pour chaque consultation ou ordonnance médicale, n'oubliez pas de réclamer une facture acquittée que vous enverrez après votre retour à votre caisse de maladie et/ou à tout autre organisme de prévoyance couvrant une partie de vos frais. Si votre voyage forfaitaire comprend le forfait Assurance Voyage ou si vous avez souscrit cette assurance en option, vous pouvez demander le remboursement du solde auprès de l'assureur sur présentation du décompte reçu de la caisse de maladie et/ou de tout organisme de prévoyance (veuillez consulter les conditions d'assurances). Le droit aux prestations d'assistance et au remboursement des frais de maladie ne sera pas couvert dans certains cas. Nous vous invitons à consulter les dispositions générales de votre assurance voyage.

5.6. Tenue vestimentaire
Pour la vie à bord, choisissez des vêtements pratiques, confortables et légers et des chaussures plates. Pour vos promenades à terre, prévoyez des tenues confortables et chaussures adaptées à la marche. Pour les visites de sites religieux vous êtes priés de porter une tenue adéquate. Le port de souliers est interdit à l'intérieur des mosquées.

5.7. Animaux
Les animaux ne sont pas admis à bord des navires, sauf lorsqu'il s'agit de chiens d'aveugle.

5.8. Allongement du séjour
Pour quelques croisières AIDA, le vol retour à Luxembourg se fait tard dans la journée. Nous recommandons à nos clients pour leur propre confort de réserver un séjour prolongé à bord du navire le jour du départ (contre paiement; la disponibilité pourra être vérifiée auprès de la réception pendant le séjour à bord).

6. Votre circuit

6.1. Programme
Le déroulement du circuit peut subir des modifications en fonction des conditions météorologiques, du nombre de participants ou encore suite à des changements d'itinéraire (par ex. modification du plan de vol pour les vols intérieurs). La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée de ce chef et de telles modifications n'ouvrent pas droit à dédommagement ou remboursement.

6.2. Guide/représentant local
Pour les circuits ayant lieu au départ de destinations LuxairTours Vakanz, vous trouverez l'adresse, le téléphone etc. du guide, responsable du service d'assistance, dans l'enveloppe de bienvenue LuxairTours qui vous sera remise à votre arrivée à l'aéroport.

6.3. Hébergement lors de circuits
En général, les logements sont disponibles le jour d'arrivée à 14h00 et ils doivent être libérés le jour du départ à 12h00.

6.4. Prolongations après un circuit
Les prolongations de séjour sur place sont sujettes aux disponibilités de chambres d'hôtel et de places d'avion. Nous vous recommandons d'effectuer la réservation de votre séjour supplémentaire avant votre départ. Toute prolongation de séjour ne peut être arrangée que par notre guide local/représentant local. Tous les frais occasionnés par une prolongation sont à payer par le client sur place. La prolongation du séjour inclut le forfait Assurance Voyage (avec Annulation).
Si les clients désirent combiner un séjour libre et organisé individuellement avec leur circuit, ils perdent le droit à un transfert à l'aéroport. Si la première semaine est incluse dans le forfait

et la deuxième semaine est organisée individuellement, seul le transfert de l'aéroport à l'hôtel/au port (réservé dans le forfait) est inclus. Par contre, si la première semaine est organisée individuellement et la deuxième est incluse dans le forfait, c'est uniquement le transfert de l'hôtel/du port (réservé dans le forfait) à l'aéroport qui est inclus. Tous les autres transferts sont à la charge des clients.
N.B.: l'hôtel pour la prolongation du séjour doit faire partie de la brochure «Vakanz» Hiver 2015/16.

Formalités d'entrée pour voyages forfaitaires uniquement:

	ALLEMAGNE	***BELGIQUE***	***FRANCE***	***LUXEMBOURG***
UNION EUROPEENNE	- Passeport valable pour la durée du séjour ***ou*** - Carte d'identité valable pour la durée du séjour			
ISLANDE*	Passeport valable au moins 3 mois après le retour ***ou*** Carte d'identité valable au moins 3 mois après le retour			
CAP VERT*	Passeport valable plus de 6 mois après le retour Un visa est obligatoire	Passeport valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire capverdien Un visa est obligatoire	Passeport valable plus de 6 mois après le retour Un visa est obligatoire	Passeport valable plus de 6 mois après le retour Un visa est obligatoire
EGYPTE*	Passeport valable plus de 6 mois après le retour ***ou*** Carte d'identité valable au moins 6 mois après le retour et une photo d'identité Un visa est obligatoire	Passeport valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire égyptien ***ou*** Carte d'identité électronique valable au moins 6 mois après le retour et deux photos	Passeport valable plus de 6 mois après le retour ***ou*** Carte d'identité valable au moins 6 mois après le retour et une photo d'identité Un visa est obligatoire	Passeport valable plus de 6 mois après le retour Un visa est obligatoire

		d'identité Un visa est obligatoire		
MAROC*	Passeport valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire marocain	Passeport valable pour la durée du séjour	Passeport valable pour la durée du séjour	Passeport valable pour la durée du séjour
TUNISIE*	- Passeport valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire tunisien *ou* - Carte d'identité valable plus de 6 mois après l'entrée sur le territoire tunisien, acceptée lorsqu'elle est accompagnée d'un voucher de la réservation de l'hôtel.	- Passeport valable pour la durée du séjour *ou* - Carte d'identité valable pour la durée du séjour, acceptée lorsqu'elle est accompagnée d'un voucher de la réservation de l'hôtel.	- Passeport valable pour la durée du séjour *ou* - Carte d'identité valable pour la durée du séjour, acceptée lorsqu'elle est accompagnée d'un voucher de la réservation de l'hôtel.	- Passeport valable pour la durée du séjour *ou* - Carte d'identité valable pour la durée du séjour, acceptée lorsqu'elle est accompagnée d'un voucher de la réservation de l'hôtel.

*Recommandation générale: pour tous les pays hors Union Européenne, il est préférable de vous munir d'un passeport valable plus de 6 mois après la date de retour, la carte d'identité n'étant souvent acceptée qu'en tant que tolérance.

Avertissement:

- Les informations données dans ce tableau le sont à titre strictement indicatif et ne visent que des voyages de tourisme d'une durée inférieure à 3 mois. Les présentes informations ont été vérifiées jusqu'à la date du 22.05.2015 néanmoins, les obligations relatives aux documents de voyages sont sujettes à des changements très fréquents. C'est pourquoi nous recommandons à nos clients de s'informer avant le départ auprès des autorités compétentes (Ministère des Affaires Etrangères ou Consulat du pays dans lequel vous vous rendez) de toute modification éventuelle des formalités requises. Il est conseillé de les consulter jusqu'au moment du départ. Les informations présentées ici concernent exclusivement les ressortissants de nationalité allemande, belge, luxembourgeoise et française. Pour les formalités d'entrée relatives aux mineurs, aux ressortissants d'autres nationalités et aux binationaux, nous vous invitons à vous tourner vers les autorités compétentes pour obtenir les informations nécessaires.

Le client doit également vérifier la conformité de l'orthographe de ses noms et prénoms figurant sur les documents de voyage avec ceux inscrits sur les documents d'identité.

Il relève de la responsabilité individuelle de chaque client de s'informer et de s'assurer que toutes les

formalités administratives ont été accomplies et que tous les documents de voyage (y compris les documents d'identité) requis sont en sa possession au jour du départ.]

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'inobservation par le client des règlements policiers, douaniers ou sanitaires, préalablement et au cours du voyage.
Le client qui se voit refuser l'accès à l'embarquement faute de pouvoir présenter les documents adéquats, ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

Pour tous les autres pays, et pour les clients participant à une croisière LuxairTours Discoveries, nous recommandons de manière générale d'être en possession d'un passeport valable encore au moins 6 mois après la date retour de votre voyage. Pour des informations supplémentaires, merci de vous adresser directement à votre agence de voyages ou de consulter les informations données par votre Ministère des Affaires Etrangères ou le Consulat du pays dans lequel vous vous rendez.
Allemagne: http://www.auswaertiges-amt.de/
Belgique: http://diplomatie.belgium.be/fr/
France: http://www.diplomatie.gouv.fr/
Luxembourg: http://www.mae.lu/

Visa pour l'Egypte (vols secs)
Pour les vols secs, le visa sera émis sur place et n'est pas inclus dans le prix du voyage.

Enfants:
Les enfants doivent être en possession de leur propre carte d'identité nationale avec photo (carte en plastique pour les enfants luxembourgeois) ou avoir leur propre passeport. Tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents doit être muni, en dehors d'une pièce d'identité nationale valable, d'une autorisation parentale de la commune où il réside. Veuillez vous informer auprès de la commune compétente.
S'agissant des mineurs français, ils peuvent depuis le 1er janvier 2013 franchir les frontières munis de leur seul passeport en cours de validité éventuellement accompagné d'un visa, ou de leur carte nationale d'identité. Certains pays imposent des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés par le pays de destination sur le site du Ministère des Affaires étrangères français ou auprès de l'Ambassade du pays concerné.

Ne partez pas en voyage sans vos documents de voyage incluant le certificat d'assurance, votre carte européenne d'assurance maladie (carte de sécurité sociale) ou un certificat provisoire de remplacement (délivré à votre demande par votre caisse de maladie), le formulaire délivré par votre sécurité sociale en cas d'une destination voyage se trouvant en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et la Suisse et la carte de membre de votre mutuelle.

Une mesure de sécurité à prendre avant de voyager:
Photocopiez les pièces d'identité que vous emporterez à l'étranger. Si vous perdez votre carte d'identité nationale ou votre passeport et/ou vos documents de voyage, cette photocopie vous facilitera la demande d'expédition de nouveaux papiers. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de circuler avec vos documents de voyage, sauf si c'est pour sortir vers un autre pays, ou prendre un avion; vous pouvez prendre seulement une photocopie et ainsi laisser votre passeport en lieu sûr.